

# CHARTRE DE L'ASSOCIATION

**Vous devez prendre connaissance, accepter et respecter les consignes suivantes pour assister à nos réunions.**

## Préambule

Le Conseil d'Administration est responsable juridiquement auprès de l'Administration. Il est garant du respect des Statuts et du Règlement Intérieur, ainsi que du bon déroulement des activités. Les adhérent.e.s peuvent proposer leur aide aux administrateur.trice.s de l'association, présenter des suggestions et faire connaître *Revivre-France* à leur entourage.

**L'entraide mutuelle – dans la bienveillance, le respect, l'écoute et le non-jugement – est primordiale au sein de l'association.**

## Comportement durant les regroupements

- 1) Ce qui se dit dans le groupe reste dans le groupe.
  - *Ne pas divulguer les propos échangés durant les groupes de parole.*
- 2) Dès que possible, parler en utilisant le « Je ».
  - *Faire part de son propre point de vue sans le généraliser aux autres.*
- 3) Parler essentiellement de soi et de son expérience.
- 4) Savoir écouter quand une personne du groupe parle, ne pas l'interrompre et attendre qu'elle ait fini avant de prendre la parole.
- 5) Si l'émotion devient trop intense ou difficile pour soi, on peut sortir – et revenir – sans être jugé.
- 6) Éviter de donner des conseils directifs aux autres.
  - *Ne pas dire « il faut faire ceci » ou « tu dois faire ça ».*
- 7) Respecter les opinions qui diffèrent des miennes, en essayant de ne pas porter de jugement.
  - *Si une discussion particulièrement animée surgit au sein du groupe, adopter une attitude visant à calmer le débat.*
- 8) Respecter le droit de silence des participant.e.s.
  - *Chacun.e est libre de prendre la parole ou non.*
- 9) S'efforcer de respecter les horaires des activités.
- 10) Respecter la direction des animatrices et animateurs.
- 11) Éviter le plus possible de parler des sujets suivants : politique, religion, spiritualité, philosophie.
- 12) Ne pas faire de promotion pour un médicament ou un thérapeute particulier.

## Mise en garde

L'association engage sa responsabilité uniquement pour les activités proposées et encadrées par elle-même (avec un lieu et un horaire prédéfini). **De ce fait, tout incident impactant l'un des membres de l'association en dehors des activités officielles de Revivre-France ne relèvera pas de sa responsabilité.**

**L'association ne saurait être tenue pour responsable des demandes de coordonnées de la part des participant.e.s à ses activités.** Aujourd'hui existent de nombreuses possibilités pour contacter des personnes rencontrées lors des réunions, via divers réseaux sociaux. Si la personne contactée décide de ne pas vous répondre, ne l'interprétez pas comme un rejet personnel. Respectez son droit ne pas vouloir communiquer.

Si vous éprouvez des difficultés majeures face à une personne lors de nos activités, vous pouvez contacter un membre du Bureau de l'association.